



## Rupture CDD temps partiel pour un autre CDD en temps complet

Par **Thomason**, le **19/07/2016** à **22:11**

Bonsoir à tous, je vous expose mon soucis.

Je suis en CDD depuis octobre 2015, un CDD de 6 mois à 24h puis un renouvellement de 6 mois à 32h. On me propose un CDI de 24h pour la suite. Mon contrat se termine fin septembre.

J'ai trouvé un CDD de 35h dans une branche qui m'intéresse mais le soucis c'est qu'il faut obligatoirement que ce nouveau contrat commence le 1er septembre. Mais mon CDD actuel ne se termine qu'en fin septembre.

Je n'y connais rien en droit du travail et d'après ce que j'ai pu comprendre, il n'est pas possible de casser un CDD sans "raison".

Que devrai-je faire?

Merci pour votre attention

Thomas

Par **P.M.**, le **19/07/2016** à **23:22**

Bonjour,  
Effectivement vous ne pouvez rompre un CDD que pou embauche en CDI, il faudrait donc essayer de trouver un accord commun avec l'employeur et un avenant raccourcissant le terme du CDD...